Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	16	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	02		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin, PRIGENT Sylvain, PRAT Jean-Yvon

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby, PRIGENT Sylvain à GUEGAN Stéphane (jusqu'à son arrivée à 18h25)

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-22

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'élire les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Elle précise que cette commission doit être composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, en plus du Maire et de son représentant, de trois personnes titulaires et 3 personnes suppléantes, désignées à la représentation proportionnelle du conseil municipal (soit respectivement 2 conseillers issus de la liste majoritaire et 1 conseiller issu de la liste minoritaire).

Après appel à candidatures, Madame le Maire présente la liste unique des candidats suivante :

3 membres titulaires	3 membres suppléants
Jean-Yves LE GUEUZIEC	Stéphane GUEGAN
Sandra PERRON	Nathalie LE CORRE
Laëtitia LE BRAS JACOB	Mélanie PASQUIOU

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de ne pas recourir au scrutin secret et procède au vote à main levée.

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste présentée et il en est donné lecture par Madame le Maire.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D22-DE

Entendu cet exposé, sont donc désignés, en plus du Maire et de son représentant, Jérémy BLANZIN, pour la Commission d'Appel d'Offres les membres :

3 membres titulaires	3 membres suppléants
Jean-Yves LE GUEUZIEC	Stéphane GUEGAN
Sandra PERRON	Nathalie LE CORRE
Laëtitia LE BRAS JACOB	Mélanie PASQUIOU

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET
22420 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN